



Pompe à chaleur PAC: quelle type de procédure ?

L'installation d'une pompe à chaleur est régie par le Règlement sur l'utilisation des pompes à chaleur (RPCL 730.05.1) entré en vigueur le 01.09.2011.

L'installation d'une pompe à chaleur (PAC) doit faire l'objet d'une demande auprès de notre Autorité selon l'art. 68 alinéa 1 lettre c RLATC.

Une demande, précisant le type de pompe à chaleur, et un dossier complet permettra un examen et de statuer sur la procédure à suivre.

Les types de pompe à chaleur (PAC) :

- PAC air-air : - extérieur du bâtiment (Art. 103 LATC)

- PAC air-eau : - intérieur du bâtiment (Art. 103 ou 111 LATC)
- extérieur du bâtiment (Art. 103 LATC)

- PAC sol-eau : - sondes géothermiques (circuit fermé) (Art. 103 LATC)

- PAC eau-eau : - pompage de nappe (circuit ouvert) (Art. 103 LATC)

- PAC gaz : - chaleur tirée de l'air (Art. 103 LATC)
- chaleur tirée du sol (Art. 103 LATC)
- chaleur tirée de l'eau (Art. 103 LATC)
- chaleur tirée du soleil (Art. 103 LATC)

Les types de procédures (LATC) :

- Sur la base de l'art. 103 : - objet soumis à l'enquête publique.

- Sur la base de l'art. 111 : - objet pouvant être dispensé d'enquête publique mais faisant l'objet d'une autorisation cantonale, nécessitant l'accord des voisins concernés selon l'art. 72d RLATC.

Pompe à chaleur PAC: procédure à suivre ?

Les documents du dossier complet (art. 103 LATC) :

- Un plan cadastral,
- Un plan de situation, indiquant l'emplacement prévu et les distances des habitations voisines,
- Un prospectus (PAC) indiquant les décibels, les dimensions, le matériau, etc.,
- Les formulaires énergétiques (remplir EN-VD afin de justifier les formulaires EN-VD-2a à 72),
- Le questionnaire général CAMAC (QG_P ou QC_C afin de justifier les formulaires QP_11 à 75),
- Le formulaire du cercle du bruit complété et signé (OPB 6.21),
- L'isolation thermique du bâtiment (norme SIA 380/1. Édition 2009),
- Le cas échéant, pour les copropriétés, la signature pour accord des autres copropriétaires ou de l'administrateur, s'il en a les compétences, devra également nous être remise, pour les 2 procédures art. 103 et 111 LATC.

Les documents du dossier complet (art. 111 LATC et 72d RLATC) :

- Les mêmes documents que l'art. 103 LATC,
- La signature pour accord des propriétaires de toutes les parcelles voisines.

Sur la base des documents complets adressés à la commune, la Municipalité statue sur la voie à suivre (mise à l'enquête publique ou dispense d'enquête publique).

- * Les formulaires énergétiques : Formulaires EN-VD et suivants et norme SIA 380/1

<https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/formulaires-energie-pour-demandes-dautorisation-et-autres-formulaires-dannonce/>

- * Le questionnaire général CAMAC : Formulaires QG

<https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/demander-un-permis-de-construire/>

- * Formulaires QP_11 à QP_75

<https://www.vd.ch/formulaires-permis-construire/>

- * Le formulaire du cercle du bruit : Formulaire OPB 6.21

<https://www.fws.ch/fr/nos-services/cercle-bruit/>